



BASSAC

Assemblée Générale Mixte

Vendredi 22 mai 2026



Marignan

ORDRE DU JOUR

1

INTRODUCTION

2

PERFORMANCES
FINANCIÈRES

3

FEU VERT

4

CONCLUSION

1

INTRODUCTION

*Moïse Mitterrand
Président Directeur Général*



Marignan

BASSAC

ORGANIGRAMME DU GROUPE

BASSAC



CHIFFRES CLÉS DE LA PROMOTION AU 31 DÉCEMBRE 2025

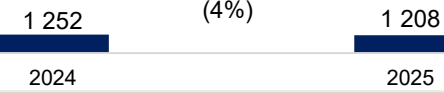
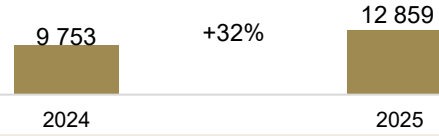
En nombre de logements

Promotion immobilière France

Promotion immobilière Étranger

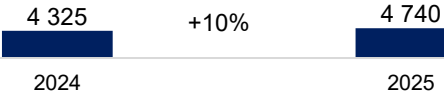
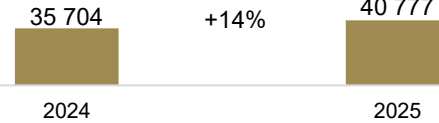
BASSAC
2025
var. vs. 24 en %

Maitrises
foncières nettes



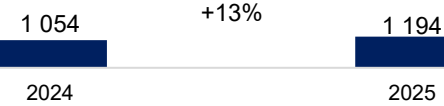
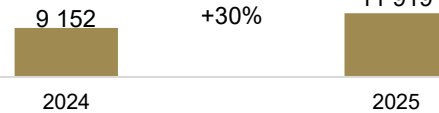
14 067
+28%

Portefeuille
foncier



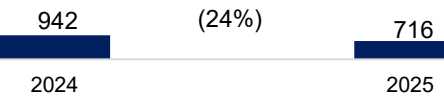
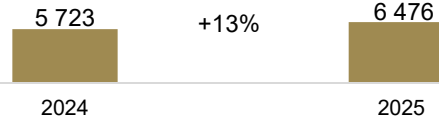
45 517
+14%

Offre à la vente



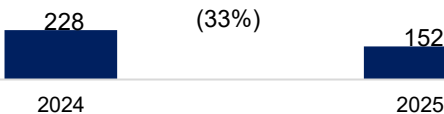
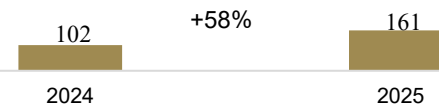
13 113
+28%

Réservations



7 192
+8%

Stock dur

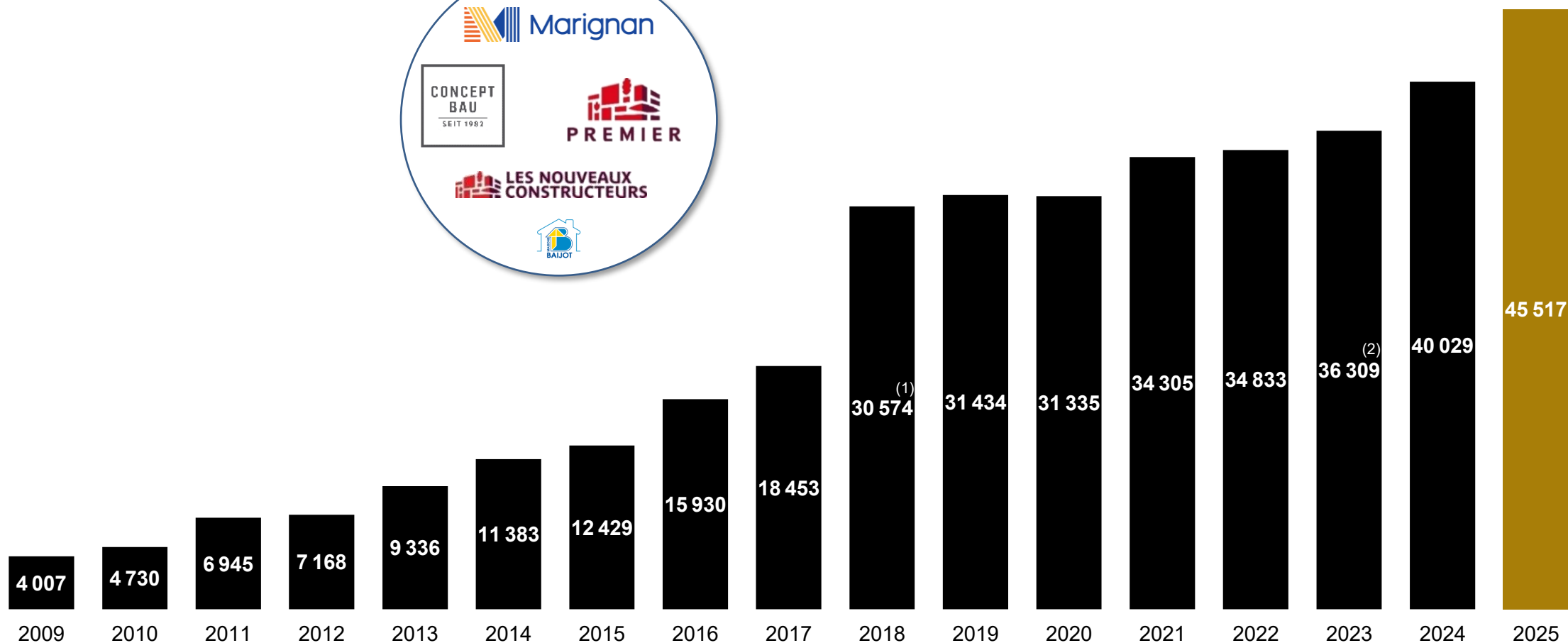


313
(5%)

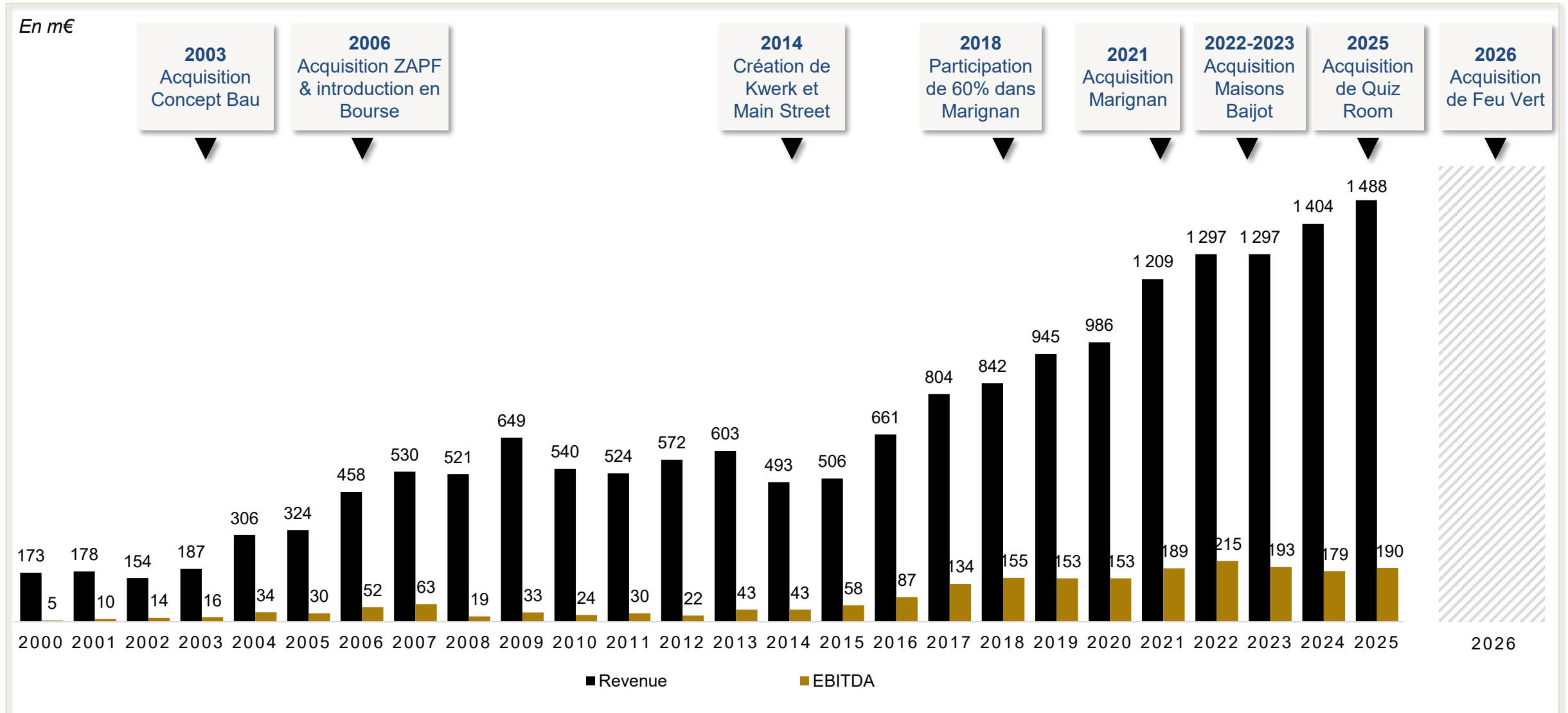
PORTEFEUILLE FONCIER

NOMBRE DE LOTS MAITRISÉS NON ENCORE RÉSERVÉS

En nombre de lots

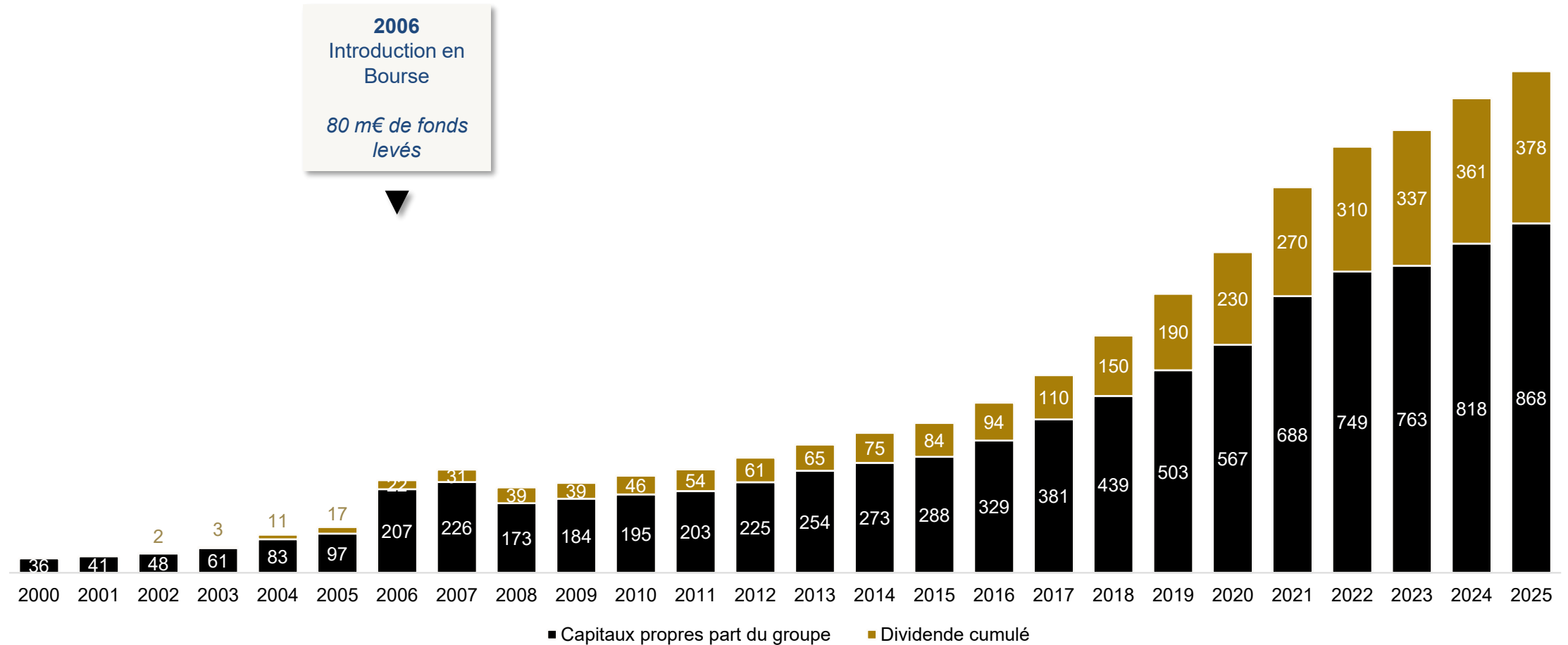


26 ANS D'HISTOIRE (I)

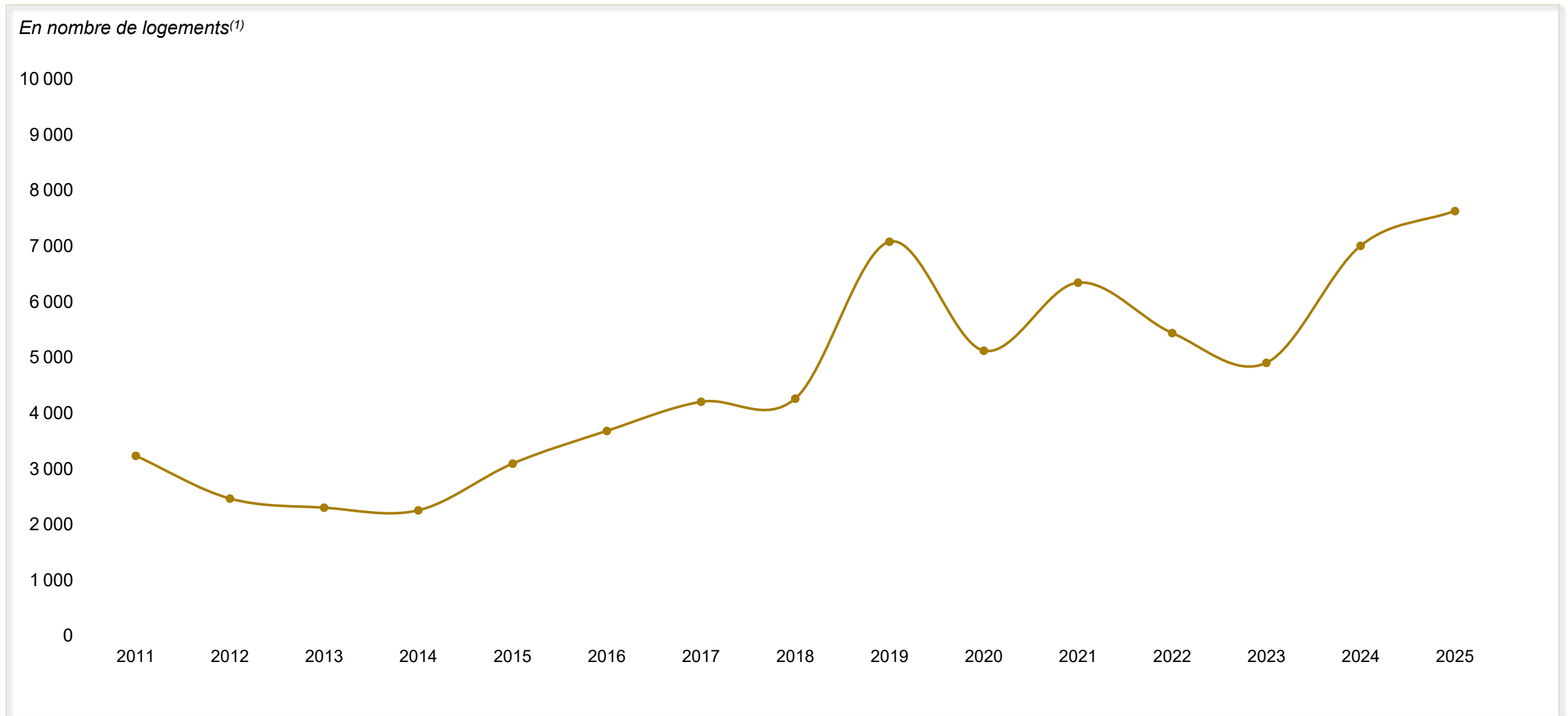


26 ANS D'HISTOIRE (II)

En m€



ÉVOLUTION DES RESERVATIONS NETTES DEPUIS 2011



2

PERFORMANCES FINANCIÈRES

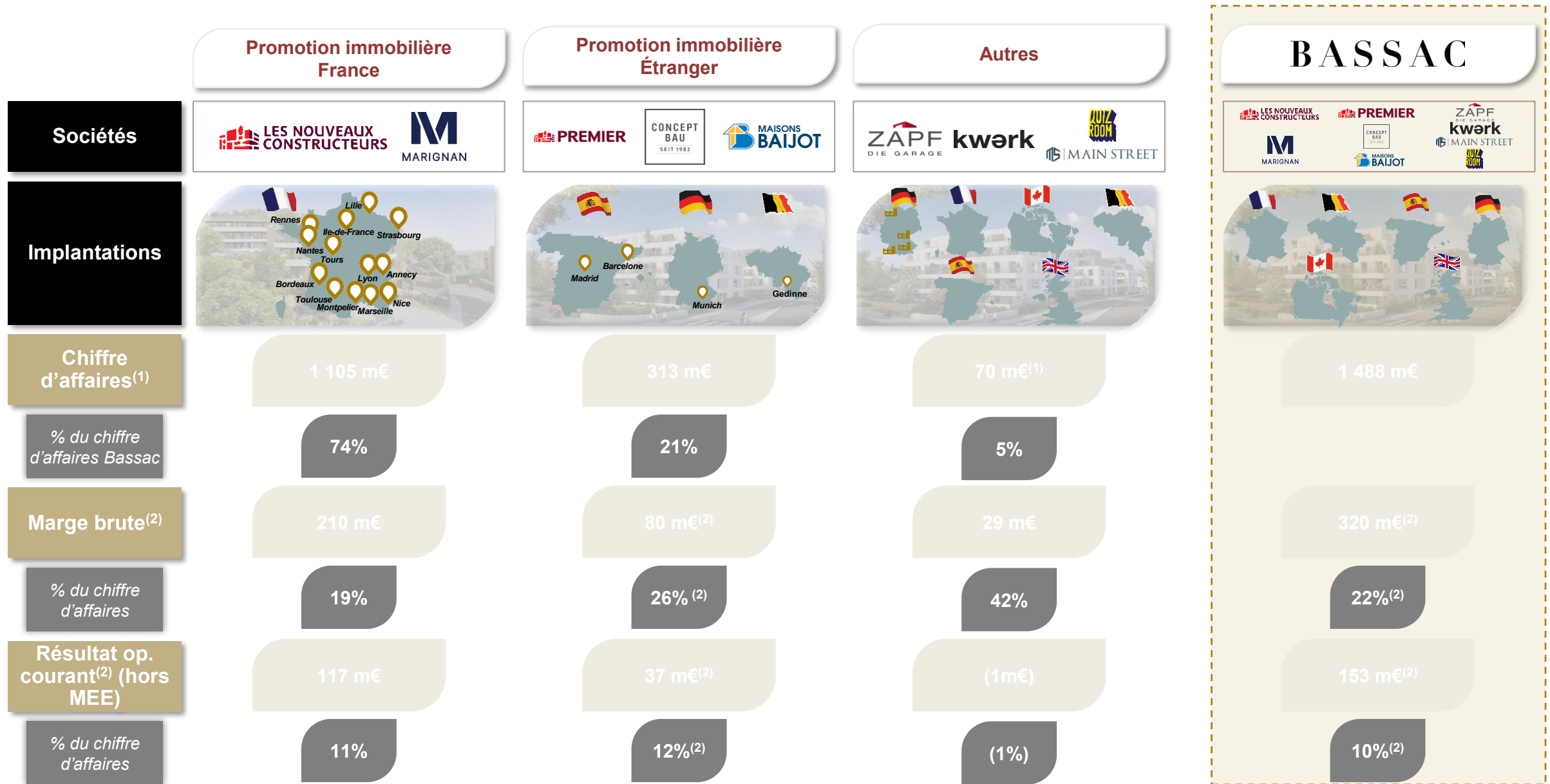
Arthur Marle
Directeur Délégué Finances



Les Nouveaux Constructeurs

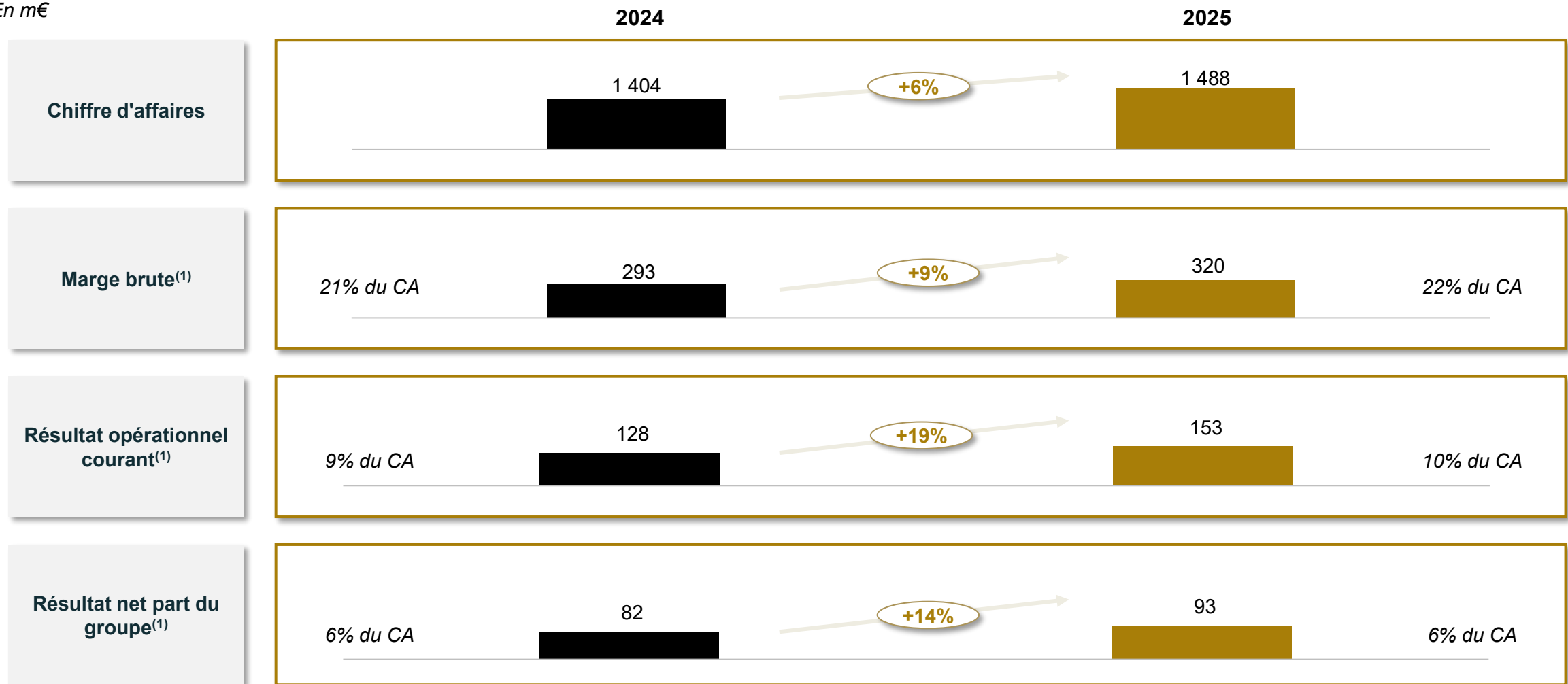
BASSAC

PERFORMANCES FINANCIÈRES 2025 PAR ACTIVITÉ

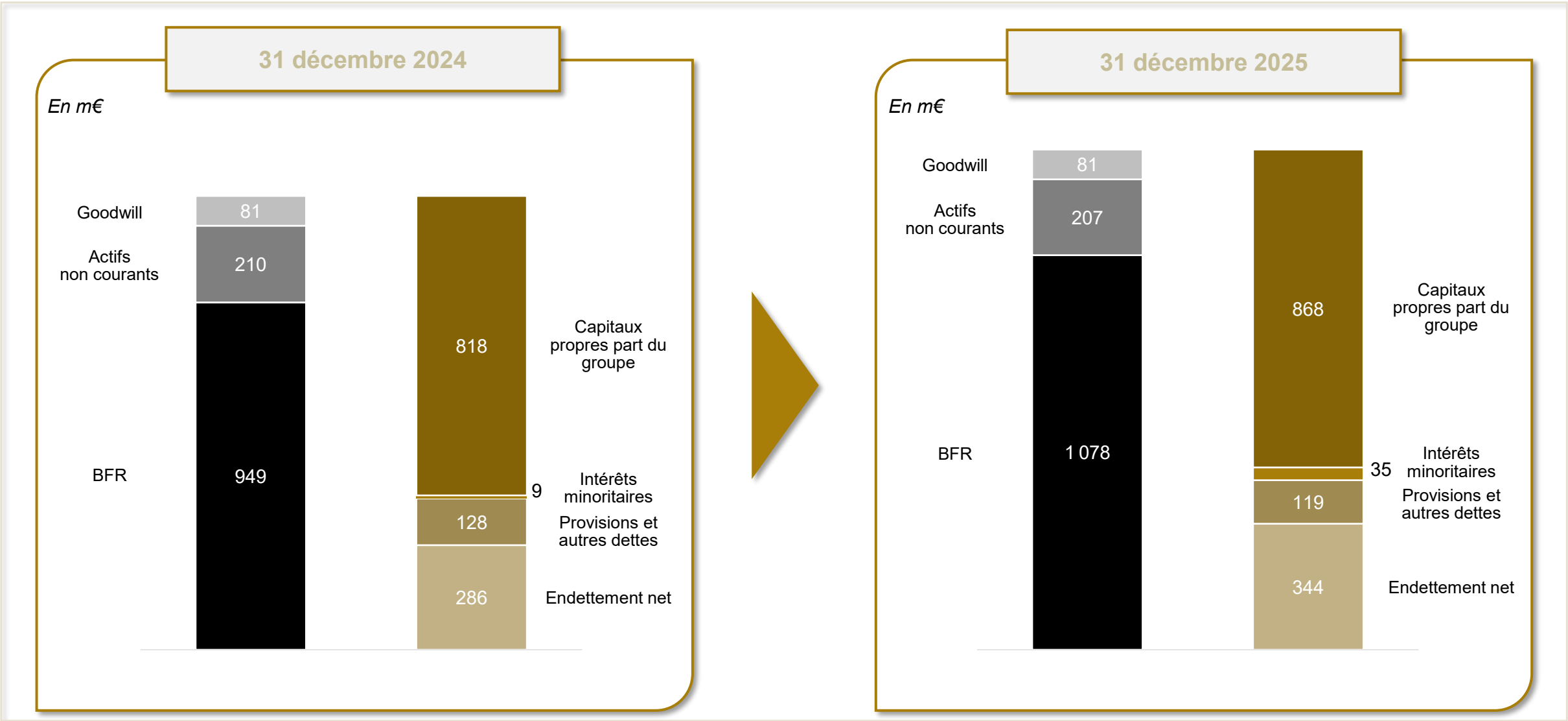


PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

En m€



BILAN ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ



STRUCTURE FINANCIÈRE

<i>(en m€)</i>	2024	2025	Variation
Endettement financier brut	657	714	+57
Trésorerie	405	404	-1
Endettement financier net	252	310	+58
Dettes de loyers (IFRS 16)	33	34	+1
Endettement net (yc IFRS 16)	286	344	+59
Capitaux propres consolidés	827	903	+77
<i>Endettement net / capitaux propres consolidés</i>	34,5%	38,1%	
<i>Endettement financier net / excédent brut d'exploitation⁽¹⁾</i>	1,4x	1,6x	
<i>Besoin en fonds de roulement / chiffre d'affaires</i>	68%	73%	

3

FEU VERT

*Moïse Mitterrand
Président Directeur Général*



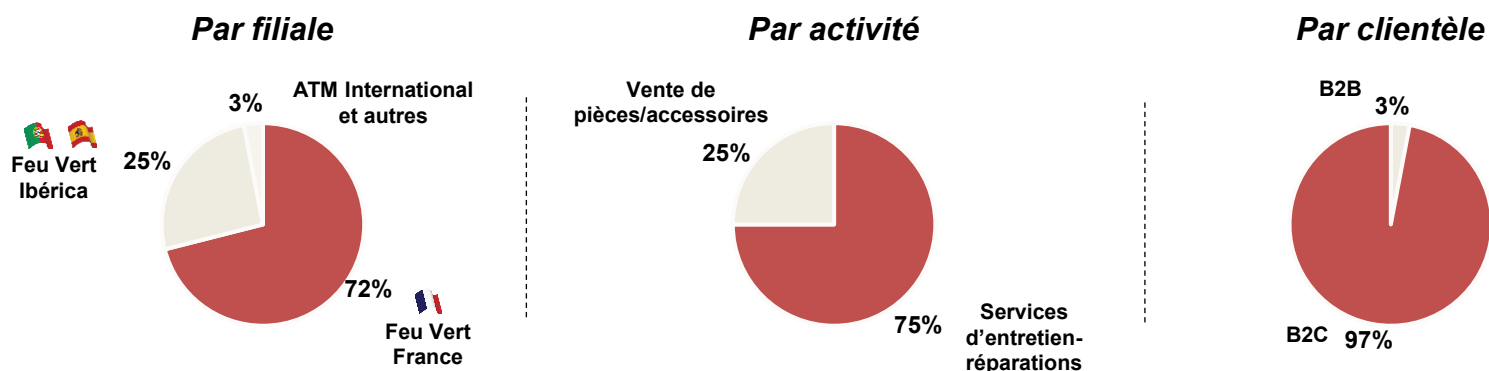
Centre Feu Vert

FEU VERT, ACTEUR DE PREMIER PLAN DE L'APRÈS-VENTE ET MAINTENANCE AUTOMOBILE

Aperçu du groupe Feu Vert

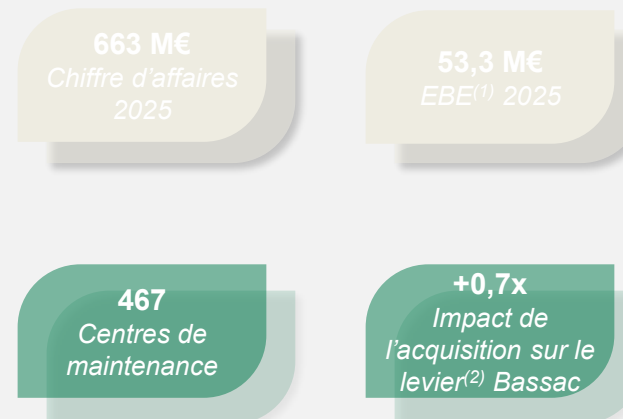
- Créé en 1972, **Feu Vert** est le **deuxième réseau d'entretien automobile** en France et bénéficie de la **meilleure notoriété spontanée** auprès des Français
- Le groupe exploite **467 centres (dont 192 franchisés)** répartis dans **trois pays** : la France (351 centres), l'Espagne (102) et le Portugal (14)
- Feu Vert propose une **offre complète** de services automobiles, couvrant les prestations techniques, la maintenance, la réparation, ainsi que la vente de pièces détachées et d'accessoires, adressant principalement une **clientèle de particuliers**
- Sur le dernier exercice clos au 30 septembre 2025, le groupe a réalisé un **chiffre d'affaires de 663 M€** pour un **excédent brut d'exploitation⁽¹⁾ de 53,3 M€** (8,0 % de marge)

Ventilation du chiffre d'affaires

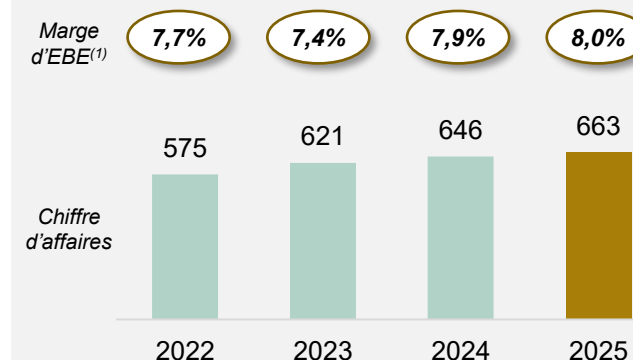


Feu Vert

Indicateurs clés



Historique financier⁽³⁾ (m€)



4

CONCLUSION



Premier España

BASSAC

GLOSSAIRE

Chiffres d'affaires

Pour l'activité de promotion immobilière, il correspond, en France, en Belgique, et en Allemagne (depuis le 1er janvier 2020), au montant total des ventes signées devant notaire à la date de clôture de l'exercice, pondéré par le pourcentage d'avancement du prix de revient (en ce compris le terrain). En Espagne, il est dégagé, lors du transfert de propriété qui intervient à la livraison du lot achevé. Il est exprimé hors taxes.

Pour l'activité Garages préfabriqués, le chiffre d'affaires est reconnu lors de la livraison et de l'installation du garage.

Réservations

Les réservations correspondent à des promesses d'achats de lots immobiliers signées par des clients, pour lesquelles un dépôt de garantie a été versé et le délai de rétractation est expiré. Elles sont la plupart du temps effectuées sous condition suspensive d'obtention de financement par le client. Elles sont exprimées toutes taxes comprises.

Carnet de commandes

Pour l'activité de promotion immobilière, il correspond, en France et en Allemagne (depuis le 1er janvier 2020), à la somme de (1) la part non encore reconnue en comptabilité du chiffre d'affaires des ventes de logements signées devant notaire et (2) le chiffre d'affaires attendu des logements réservés et non encore signés. En Espagne, le carnet de commandes représente le chiffre d'affaires attendu des logements réservés non encore livrés. Il est exprimé hors taxes.

Pour l'activité Garages préfabriqués, le carnet de commandes correspond au chiffre d'affaires des garages réservés et non livrés.

Portefeuille foncier

Le portefeuille foncier correspond aux terrains maîtrisés sous forme de promesse de vente qui permettent à LNC, sous la réserve de levée des conditions suspensives, de disposer d'une visibilité sur son activité future. Ce portefeuille est mesuré en nombre de logements non encore réservés et est estimé en chiffre d'affaires prévisionnel hors taxe.

Résultat opérationnel courant

Correspond au Résultat Opérationnel Courant

Endettement net

L'endettement net est égal au solde des Dettes financières courantes et non courantes (retraitées des apports promoteurs) moins le solde de Trésorerie et équivalents de trésorerie

Besoin en fonds de roulement

Correspond au Besoin en Fonds de Roulement. Il s'agit de la somme des actifs courants, hors actifs financiers courants, trésorerie et équivalent de trésorerie, diminuée des passifs courants hors dettes financières courantes et autres passifs financiers courants.

Excédent Brut d'Exploitation

L'excédent brut d'exploitation permet de mesurer la rentabilité dégagée par l'entreprise grâce à son simple système de production. Dans le cadre du présent document et des ratios qui y sont présentés, l'EBE se calcule comme la somme du résultat opérationnel courant et des dotations aux amortissements.

ANNEXE 1 – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2025	31.12.2024
Chiffre d'affaires	1 487 569	1 403 632
Coûts des ventes	(1 167 509)	(1 110 641)
Marge brute	320 060	292 991
Charges de personnel	(104 759)	(101 263)
Autres charges et produits opérationnels courants	(28 965)	(24 538)
Impôts et taxes	(5 792)	(6 732)
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	(18 258)	(21 796)
Dotations aux amortissements des autres actifs	(9 783)	(10 505)
Résultat opérationnel courant	152 503	128 157
Autres charges et produits opérationnels non courants	4 012	-
Résultat opérationnel	156 515	128 157
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1 255	11 596
Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	157 770	139 753
Résultat financier	(22 821)	(26 831)
Résultat des activités avant impôts	134 949	112 922
Impôts sur les bénéfices	(41 213)	(30 905)
Résultat net de l'ensemble consolidé	93 735	82 017
Dont part revenant aux intérêts non contrôlés	408	(116)
Dont Résultat Net Part du Groupe	93 327	82 133
Résultat net par action (en euros)	5,62	4,94
Résultat net par action après dilution (en euros)	5,62	4,94

ANNEXE 2 – BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF	31.12.2025	31.12.2024
<i>en milliers d'euros</i>		
Goodwill	81 386	81 386
Immobilisations incorporelles	11 929	29 935
Droits d'utilisation des actifs loués	33 638	33 478
Immobilisations corporelles	31 824	30 991
Immeubles de placement	71 906	71 935
Titres mis en équivalence	46 627	30 029
Autres actifs financiers non courants	5 233	6 984
Impôts différés actifs	5 893	6 164
Total actifs non courants	288 436	290 902
Stocks et encours	1 322 929	1 182 731
Créances clients et actifs sur contrat	240 849	222 433
Créances d'impôts	3 034	2 075
Autres actifs courants	49 952	57 516
Actifs financiers courants	110 110	116 429
Trésorerie et équivalents de trésorerie	379 069	377 599
Total actifs courants	2 105 943	1 958 783
Total actif	2 394 379	2 249 685

PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
<i>en milliers d'euros</i>		
Capital	16 051	16 633
Primes liées au capital	61 357	97 475
Réserves	697 526	621 793
Résultat net part du groupe	93 327	82 133
Capitaux propres part du groupe	868 261	818 034
Participations ne donnant pas le contrôle	34 895	8 529
Capitaux propres de l'ensemble	903 156	826 563
Dettes financières et obligations locatives non courantes	399 878	297 057
Avantages du personnel	4 336	4 567
Impôts différés passifs	77 188	85 003
Total passifs non courants	481 402	386 627
Dettes financières et obligations locatives courantes	348 123	393 137
Provisions courantes	37 400	38 374
Fournisseurs et autres créditeurs	380 097	323 027
Dettes d'impôts	21 141	43 383
Autres passifs courants et passifs sur contrat	215 167	230 126
Autres passifs financiers courants	7 893	8 448
Total passifs courants	1 009 821	1 036 495
Total passif et capitaux propres	2 394 379	2 249 685

ANNEXE 3 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	93 735	82 017
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(5 466)	(1 966)
Élimination des amortissements et provisions	27 451	27 593
Élimination des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	99	(106)
Élimination des plus ou moins values de cession	790	(131)
Élimination des impacts des paiements en actions	-	483
Élimination du résultat des mises en équivalence	(1 255)	(11 596)
= Capacité d'autofinancement après coût du financement et impôts	115 354	96 294
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes	21 721	26 624
Élimination de la charge d'impôt (y compris impôts différés)	41 213	30 905
= Capacité d'autofinancement avant coût du financement et impôts	178 288	153 823
Dividendes reçus des sociétés MEE	13 661	22 972
Incidence de la variation du BFR liée à l'activité	(105 824)	(53 242)
Intérêts versés nets	(20 972)	(24 834)
Impôts payés	(71 846)	(22 278)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(6 693)	76 441
Investissements bruts dans les entités mises en équivalence	(18 190)	(3 548)
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	-	(116 115)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(3 402)	(3 649)
Acquisition d'immeubles de placement	(3 936)	(4 860)
Acquisition d'actifs financiers	(4 133)	(2 712)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	120	60
Cession d'immeubles de placement	2 933	-
Cession et remboursement d'actifs financiers	3 589	27 343
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(23 019)	(103 481)
Transactions avec les actionnaires minoritaires	(156)	-
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(16 635)	(24 585)
Dividendes payés aux minoritaires des sociétés intégrées	(115)	(930)
Encaissements/Décaissements provenant de nouveaux emprunts	48 262	22 599
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	31 356	(2 916)
Incidence des variations des cours des devises	1	1
Variation de trésorerie	1 645	(29 956)



Les Nouveaux Constructeurs

BASSAC



BASSAC

Assemblée
Générale Mixte

22 mai 2026

Rapports des Commissaires
aux Comptes

Rapports des commissaires aux comptes



▪ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- Certification sans réserve ni observation au 31 décembre 2025.
- Le point clé de l'audit a porté sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge des programmes de promotion immobilière comptabilisés à l'avancement en France
- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion
- La présentation des comptes consolidés respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen

▪ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

- Certification sans réserve au 31 décembre 2025, avec une observation relative à la première application du règlement ANC n°2022-06.
- Le point clé de l'audit a porté sur l'évaluation des titres de participation.
- Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires.
- La présentation des comptes annuels respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen

Rapports des commissaires aux comptes



▪ Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

- Aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention de trésorerie avec la société Premier Investissement SAS

- Le Conseil d'Administration du 18 mars 2021 a autorisé la conclusion d'une convention de trésorerie entre votre société et Premier Investissement pour une durée indéterminée. Les fonds transférés au titre de cette convention sont rémunérés au taux EURIBOR 12 mois majoré de 2 % avec un taux effectif ne pouvant être inférieur à 1 % (taux plancher).
- Au 31 décembre 2025, le compte-courant vis-à-vis de Premier Investissement SAS s'élève à 25 M€.

Convention d'utilisation de la marque PREMIER

- Convention du 21 mars 2015 permettant à Premier Investissement, société détenant plus de 10% des droits de vote de BASSAC SA, d'utiliser la marque PREMIER à titre de raison sociale, moyennant un prix forfaitaire de 1 euro. Cette convention est conclue pour une durée indéterminée résiliable en respectant un préavis d'un mois.
- Cette convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2025.

Rapports des commissaires aux comptes



■ Rapport des commissaires aux comptes sur les différentes opérations portant sur le capital

Réduction du capital	15 ^{ème} résolution
<ul style="list-style-type: none">▪ Cette délégation porte sur l'annulation, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, de ses propres actions, acquises au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat.▪ Cette délégation accordée au conseil d'administration expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026 et au plus tard dans un délai de 18 mois.▪ Nous n'avons pas d'observation sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.	
Emissions d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	16 ^{ème} , 17 ^{ème} , 18 ^{ème} , 19 ^{ème} , 21 ^{ème} et 24 ^{ème} résolutions
<ul style="list-style-type: none">▪ L'autorisation porte sur la détermination du prix d'émission, qui pourra être fixé librement par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-52 al. 1 du Code de Commerce.▪ Le montant nominal maximal des augmentations du capital ne pourra excéder 15 millions d'euros (16^{ème}, 17^{ème}, 24^{ème} résolution). Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 100 millions d'euros au titre des 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} et 21^{ème} résolutions.▪ Ces délégations accordées au conseil d'administration expireront dans un délai de 25 mois pour les 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} résolutions et 26 mois pour la 21^{ème} résolution.▪ Les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital (16^{ème} et 21^{ème} résolutions) ou les conditions définitives des opérations n'étant pas fixées (17^{ème} et 18^{ème} résolutions), nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci. Conformément aux dispositions réglementaires, nous établirons des rapports complémentaires, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration.	

Rapports des commissaires aux comptes



■ Rapport des commissaires aux comptes sur les différentes opérations portant sur le capital

Emission d'actions ou de diverses valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un PEE (Plan d'Epargne d'Entreprise)	22 ^{ème} résolution
--	------------------------------

- Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission ne pourra être supérieur à 1 500 000 euros.
- Cette délégation accordée au conseil d'administration expirera dans un délai de 25 mois.
- Les conditions définitives des opérations n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci. Conformément aux dispositions réglementaires, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	23 ^{ème} résolution
--	------------------------------

- Chaque option donnera droit à la souscription ou à l'acquisition d'une action ordinaire nouvelle ou existante dans la limite de 400 000 actions.
- Cette délégation accordée au conseil d'administration expirera dans un délai de 25 mois.
- Nous n'avons pas d'observation sur les modalités proposées pour la fixation du prix.

Rapports des commissaires aux comptes



■ Rapport de certification des informations en matière de durabilité

➤ Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par BASSAC pour déterminer les informations publiées

- Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par BASSAC avec les ESRS.

➤ Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

- Sur la base des vérifications que nous avons opérées et sous la réserve décrite ci-après nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'Etat de durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.
- Réserve : Comme indiqué dans la section 14.2.1.9. Émissions de GES de scope 1, 2, 3 et émissions totales de GES (E1-6) de l'Etat de durabilité, BASSAC n'a pas publié les informations requises par la norme E1-6 relative aux émissions de gaz à effet de serre, dans la mesure où celles-ci n'ont pas pu être collectées, ce qui constitue une non-conformité au regard des exigences de publication prévues par E1-6.

➤ Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

- Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.



BASSAC

Assemblée
Générale Mixte

22 mai 2026

Vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2025
- Approbation du rapport de gestion
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes

Assemblée Générale Ordinaire

Deuxième résolution

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025

Assemblée Générale Ordinaire

Troisième résolution

- Résultat de l'exercice 221 076 043 euros
- Report à nouveau 372 955 817 euros

Affectation du résultat de l'exercice soit 221 076 043 euros, comme suit :

- Distribution de 1 euro par action,
soit un dividende maximum global mis en distribution égal à 16 050 945 euros
- Pour le solde, à la dotation du compte « Report à nouveau » pour 205 025 098 euros

Assemblée Générale Ordinaire

Quatrième résolution

- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-40 du Code de commerce (conventions conclues ou poursuivies au cours de l'exercice 2025)

Assemblée Générale Ordinaire

Cinquième résolution

- Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

Assemblée Générale Ordinaire

Sixième résolution

- Approbation des informations mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Assemblée Générale Ordinaire

Septième résolution

- Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 à **Moïse Mitterrand**, en qualité de Président Directeur Général

Assemblée Générale Ordinaire

Huitième résolution

- Changement du siège social de la Société

Assemblée Générale Ordinaire

Neuvième résolution

- Renouvellement du mandat de **Saik Paugam**, en qualité de membre du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire

Dixième résolution

- Renouvellement du mandat de **Premier Investissement**, en qualité de membre du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire

Onzième résolution

- Renouvellement du mandat de **Forvis Mazars SA**, Commissaire aux comptes

Assemblée Générale Ordinaire

Douzième résolution

- Renouvellement de la société **Forvis Mazars SA**, en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations (le cas échéant consolidées) en matière de durabilité

Assemblée Générale Ordinaire

Treizième résolution

- Renouvellement du mandat de **KPMG SA**, Commissaire aux comptes

Assemblée Générale Ordinaire

Quatorzième résolution

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions
 - Nombre maximum d'actions : 10 % du nombre de titres composant le capital social
 - Prix maximal d'achat par action : 65 euros
 - Montant maximal alloué : 100 millions d'euros
 - Expiration : Assemblée Générale comptes 2026 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Quinzième résolution

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions
 - Limite : 10 % du capital social par périodes de 24 mois
 - Expiration : Assemblée Générale comptes 2026 et au plus tard 18 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Seizième résolution

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
 - Montant limite des augmentations de capital : 15.000.000 €
 - Montant limite des titres de créances : 100.000.000 €
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-septième résolution

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public
 - Montant limite des augmentations de capital : 15.000.000 €
 - Montant limite des titres de créances : 100.000.000 €
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-huitième résolution

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé visé au 1° de l'article L411-2 du Code monétaire et financier
 - Dans la limite de 30 % du capital social par an au moment de l'émission
 - Montant limite des titres de créances : 100.000.000 €
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Dix-neuvième résolution

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite des plafonds fixés aux 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions
 - Dans la limite de 15 % de l'émission initiale
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingtième résolution

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres
 - Montant limite des augmentations de capital : 5.000.000 €
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt et unième résolution

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
 - Dans la limite de 20 % du capital social
 - Montant limite des titres de créances : 100.000.000 €
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-deuxième résolution

- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social en faveur des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers
 - Montant nominal maximum : 1.500.000 €
 - Prix de souscription fixé par le Conseil d'Administration
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-troisième résolution

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société
 - Nombre limite des options : 400.000
 - Expiration : 25 mois à compter de la présente Assemblée

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-quatrième résolution

- Fixation d'un plafond global de délégation
 - 15.000.000 €

Assemblée Générale Extraordinaire

Vingt-cinquième résolution

- Pouvoirs pour les formalités



BASSAC

Assemblée
Générale Mixte

22 mai 2026